

Règlement des émoluments d'examen professionnel shqa "Spécialiste pharmaceutique avec brevet fédéral", valable pour l'examen 2025

	Indications	Taxe, TVA exclue
1. Examen complet	Examen écrit et oral pour les candidats qui travaillent dans une entreprise membre de la shqa. <i>Premier examen et examen de répétition de toutes les parties d'examen.</i>	CHF 2'950.00
	Examen écrit et oral pour les candidats qui travaillent dans une entreprise non membre de la shqa. <i>Premier examen et examen de répétition de toutes les parties d'examen.</i>	CHF 4'550.00
2. Examen de répétition <i>Les diverses parties d'examen</i>	Examen écrit pour les candidats qui travaillent dans une entreprise membre de la shqa.	CHF 1'100.00
	Examen écrit pour les candidats qui travaillent dans une entreprise non membre de la shqa.	CHF 1'300.00
	Examen oral: une seule partie d'examen, pour les candidats qui travaillent dans une entreprise membre de la shqa.	CHF 800.00
	Examen oral: une seule partie d'examen, pour les candidats qui travaillent dans une entreprise non membre de la shqa.	CHF 1'000.00
3. Annulation sans excuse valable	Jusqu'à 6 semaines avant le premier des deux examens. <i>Valable pour tous les candidats.</i>	CHF 500.00
	Moins de 6 semaines avant le premier des deux examens. <i>Valable pour tous les candidats.</i>	Intégralité de l'émolument d'examen

	Indications	Taxe, TVA exclue
4. Ajournement	<p>Ajournement unique de l'examen est possible jusqu' à 6 semaines avant le premier des deux examens. Après, intégralité de l'émolument d'examen.</p> <p><i>Un ajournement n'est possible qu'une seule fois. Un deuxième ajournement est compté comme une annulation. Valable pour tous les candidats.</i></p>	CHF 150.00
5. Certificat	Réimpression suite à des données manquantes ou à des erreurs manuscrites portant sur le nom ou le lieu et la date de naissance.	CHF 50.00
6. Frais administratifs extraordinaires	Pénalité pour complications dues à des indications incomplètes.	CHF 100.00

- La TVA est indiquée séparément sur la facture.